



**PLAN PARTIEL D'AFFECTATION
 DU CENTRE ANCIEN**

1 : 1000

-  limite de la zone
-  bâtiment mis à l'inventaire architectural (à titre indicatif)
-  périmètre d'évolution A
-  périmètre d'évolution B
-  périmètre à occuper par plan de quartier
-  aire de verdure




L A C

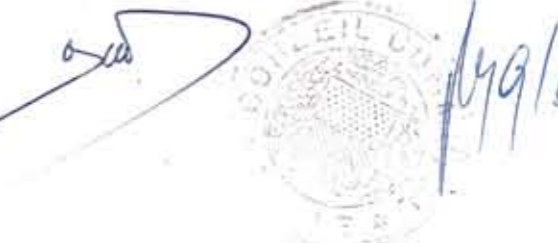
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25.04.1983

Le Syndic :  Le Secrétaire :



Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 12.11.1985

Le Président :  Le Secrétaire :



Soumis à l'enquête publique du 26.04.1983 au 31.05.1983

Le Syndic :  Le Secrétaire :



Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 6 NOV. 1982

L'atteste,  Le Chancelier :

